le la Onzième Chute de la rivière Mistassini par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

6211-03-025

MÉMOIRE MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean



La municipalité de Notre-Dame de Lorette est située au nord de la MRC de Maria-Chapdelaine avec une superficie totale de 342.9 km² et une population de 183 résidents et la minicentrale proposée est située dans les limites de la municipalité.

Dans toutes les rencontres publiques qui sont tenues dans la municipalité, le sujet de la minicentrale est toujours abordé par les citoyens qui se questionnent à savoir quand le projet va prendre forme. Les gens nous disent qu'il ne faut surtout pas passé à côté de cette opportunité.

Ce projet va nous rapporter des revenus très intéressants pour le développement de notre municipalité. Même si la municipalité doit emprunter un gros montant pour investir dans ce projet nous sommes certains que l'investissement en vaut la peine car les revenus compensent grandements pour le coût de l'emprunt.

Avec le désengagement annoncé par le gouvernement dernièrement, les revenus supplémentaire anticipés seront les bienvenues.

La municipalité de Notre-Dame de Lorette va créer un fonds de développement socioéconomique qui permettra de developper des projets communautaires et si possible des entreprises locales.

Ce secteur n'est pas accessible au grand public présentement car ce sont des terrains privés qui bordent la 11e Chute des deux côtés de la rivière. Avec le parc écotouristique projeté et les achats de terrains pour la construction de la minicentrale, ce secteur sera accessible au grand public. Les chemins d'accès seront utiles pour d'autres activités comme l'aménagement du territoire, etc.

Nous croyons que ce projet est très acceptable socialement pour la communauté de la MRC de Maria-Chapdelaine par son caractère communautaire.

La population de Notre-Dame de Lorette est favorable à ce que la municipalité investisse dans ce projet pour bénéficier des revenus supplémentaires et des infrastructures touristiques proposés ainsi que le pont prévu en amont de la minicentrale qui permettra de faire circuler toutes sortes de véhicules entre les deux municipalités.

En conclusion.

La municipalité de Notre-Dame de Lorette ne voit pas d'inconvénients à ce projet étant donné le faible impact environnemental sur la rivière Mistassini et les environs du site.

Fin du mémoire

Daniel Tremblay, maire

DonulTrans